



Les dettes de son futur mari

Par **ribambelle**, le **07/10/2013** à **11:10**

Bonjour,

je vais me marier l'année prochaine .Mon futur mari est en justice avec son ex ,pour non paiement de pension alimentaire et vente de leur maison . Je voulais savoir si en se mariant , je serais obligée de participer à ses dettes Aujourd'hui , il a pris un avocat car leur dossier est tres complexe , (apparemment les pensions ne sont pas justifiées mais cela reste du domaine de l'avocat pour defendre ce dossier)

merci d'avance pour votre réponse

Par **trichat**, le **07/10/2013** à **14:05**

Bonjour,

Les dettes de votre futur mari nées avant le mariage resteront ses dettes propres et non celles du futur couple.

Mais par prudence ou sécurité, vous pourriez envisager de vous marier avec un contrat de mariage en séparation de biens. Ainsi les patrimoines (biens détenus et dettes) restent bien distincts.

Cordialement.

Par amajuris, le 07/10/2013 à 15:12

bjr,
en complément de la réponse exacte de trichat, vous devrez pour éviter toute action de créancier, ne pas posséder de biens communs ou en indivision avec votre mari.
cdt